

Flash Info RH : label diversité

Auteur :ronie bouchon<ronie.t



Le label diversité, créé en 2009 et délivré par l'AFNOR, cherche à valoriser les bonnes pratiques de recrutement et de gestion du personnel en ce qui concerne la discrimination et la promotion de la diversité.

«

Il permet de reconnaître les entreprises et les administrations qui mettent en place des politiques de promotion de la diversité dans leur recrutement et leur gestion des ressources humaines », le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

Il est conçu comme un outil de promotion de la diversité et de prévention de toutes les discriminations reconnues par la loi : origine des personnes, âge, handicap, sexe, orientation sexuelle, religion, engagement syndical et mutualiste, opinions politiques.

L'attribution du label repose sur l'examen de 5 éléments :

- état des lieux de la diversité
- la politique de diversité
- la communication interne, de la formation
- prise en compte de la diversité dans les activités de l'organisme ou entreprise
- les axes d'amélioration